



*République française
Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Castellane*

COMMUNE DE LA MURE-ARGENS

Séance du lundi 13 avril 2026

Date de la convocation : 08 avril 2026

**Membres en
exercice : 11**

*treize avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie
sous la présidence de ANDRE-LUC BLANC,*

Présents : 10

Présents : ANDRE-LUC BLANC, Christian LOPES, ALAIN
DELSAUX, Anita POULAIN, Yvon CHAILLAN, Christian REBOUL,
Isabelle RAMPON, Charlotte WOODFIELD, SEBASTIEN
BERNARD, Margot SOUDAIS

Votants: 11

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention :

0

Représentés: Martine TRAPANI représentée par Charlotte
WOODFIELD

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Charlotte WOODFIELD

Objet: Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement année 2026 - DE_2026_028

Le Maire expose :

Considérant la nécessité d'assurer la pérennité et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif ;

Considérant les investissements à venir sur les réseaux d'eau et d'assainissement, indispensables au maintien et à l'amélioration des infrastructures communales ;

Considérant que l'anticipation financière de ces investissements permet à la commune de mobiliser plus efficacement les subventions des partenaires institutionnels ;

Considérant l'augmentation des coûts liés au traitement des eaux usées, notamment les frais facturés par la société Veolia pour les rejets à la station d'épuration de Saint-André-les-Alpes ;

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

004-210401360-DE_2026_028-DE

A G E D I

tarifs afin de garantir l'équilibre budgétaire des

services eau et assainissement ;

Il est proposé d'augmenter certains tarifs à compter du 1er janvier 2026.

TARIFS APPLICABLES

Service de l'eau et de l'assainissement Tarif HT

SERVICES	2024	2025	2026
Abonnement eau	75 €	75 €	80 €
Abonnement assainissement	75 €	75 €	80 €
Prix m ³ eau	1.60 €	1.60 €	1.60 €
Prix m ³ bâtiment agricole*	0.70 €	0.70 €	0.80 €
Prix m ³ assainissement La Mure	1.80 €	1.80 €	1.80 €
Prix m ³ assainissement Argens	0.38 €	0.38 €	0.70 €

En l'absence de relevé des index de consommation dans les délais impartis, un forfait de **80 m³ par personne** sera facturé.

* Tarif réservé aux activités d'élevage à viande, sur présentation d'un certificat d'abattage.

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT ET SERVICES

Eau potable

- Droit de raccordement au réseau : **1 500 € HT**

Assainissement collectif

- Droit de raccordement : **1 500 € HT**

* L'aménageur devra réaliser à sa charge les branchements et la pose des compteurs.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026
Date de réception de l'AR: 15/04/2026
004-210401360-DE_2026_028-DE
A G E D I

DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'AMÉNAGEUR

En phase projet, le maître d'ouvrage devra transmettre :

- Un plan de situation
- Un schéma de principe du réseau (échelle 1/500e) avec les points de raccordement
- Une note descriptive des ouvrages
- Un planning prévisionnel des travaux

UTILISATION DES VANNES

L'utilisation des vannes du réseau est strictement encadrée et nécessite impérativement la présence d'un représentant de la commune (élu ou agent).

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux tarifs du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif applicables à compter du 13 avril 2026 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
ANDRE-LUC BLANC



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13002

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

004-210401360-DE_2026_028-DE

A G E D I

Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

004-210401360-DE_2026_028-DE

A G E D I